

Christiane Jeanfils & Roland Vincent
Mise à jour réalisée par Luc Kleinkenberg

La comptabilité à livre ouvert

2016



Sur le même thème :

1. La sécurité sociale. Son schéma redistributif à partir des allocations familiales. Bienfait M.
2. Le contrat de travail. Nsabimana V.
3. La comptabilité à livre ouvert n°1. Jeanfils Ch. et Vincent R.
4. Les revenus des ménages. Antoine A.
5. Les fonctions des banques de dépôts. Coosemans A.
6. Les moyens de financement d'une société anonyme. Libert J.-Ch.

Avertissement aux utilisateurs

Le présent ouvrage est protégé par la législation belge sur le droit d'auteur. Seuls de courts fragments peuvent être reproduits, pour autant que cette production ne porte pas préjudice à l'édition de l'œuvre originale. La référence complète (Jeanfils Ch. et Vincent R., La comptabilité à livre ouvert, 2^{ème} édition mise à jour par Luc Kleinkenberg, Presses Universitaires de Namur, 2016), numéro de la page d'où est extrait le fragment ou la citation) doit être citée comme source de chaque extrait reproduit.

Conformément à l'article 572 du Code judiciaire, un agent de police judiciaire, un huissier de justice ou un agent assermenté désigné par le ministre ayant le droit d'auteur dans ses compétences pourra dresser des constats sur la base de plaintes ou de présomptions de reprographie illicite.

La reproduction du document devra donner lieu à la perception de la rémunération des auteurs et des éditeurs prévue par la loi. Le paiement de cette rémunération à REPROBEL n'autorise nullement la reprographie au-delà des limites mentionnées ci-dessus. Le débiteur pourra être soumis à un contrôle de la perception de la rémunération.

L'auteur

L'Éditeur

© Presses Universitaires de Namur, 2016

Rempart de la Vierge, 13

5000 Namur (Belgique)

Tel :: +32 (0)81 72 48 84

Fax : +32 (0) 81 72 49 12

E-mail : info@pun.be

Site web : <http://www.pun.be>

Dépôt légal : D/2016/1881/11

ISBN : 978-2-87037-909-7

Imprimé en Belgique

Tous droits de reproduction, traduction, adaptation, même partielle, y compris les microfilms et les supports informatiques, réservés pour tous les pays.

Table des matières

Table des matières	1
1. Les mécanismes de base de la comptabilité	3
1.1. La comptabilité	3
1.2. Le travail du comptable	3
1.3. Le bilan.....	4
1.4. Le compte.....	6
1.5. Le livre-journal.....	9
1.6. Le plan comptable	9
1.7. La balance.....	9
2. La constitution d'une société	11
2.1. La libération totale du capital souscrit	11
2.1.1. Les apports en numéraire.....	11
2.1.2. Les apports en nature.....	12
2.1.3. Les apports en nature avec dettes	12
2.2. La libération partielle du capital souscrit	14
3. Les comptes de gestion et le résultat	15
3.1. Les achats de marchandises.....	16
3.2. Les ventes de marchandises.....	17
3.3. Le calcul du résultat	18
3.3.1. Hypothèse n°1 : le stock final est égal au stock initial.....	18
3.3.2. Hypothèse n°2 : le stock final est supérieur au stock initial.....	19
3.3.3. Hypothèse n°3 : le stock final est inférieur au stock initial.....	21
3.4. Le résultat en fin d'exercice.....	22
3.4.1. Le bénéfice en fin d'exercice	22
3.4.2. La perte en fin d'exercice	24
3.5. Les Biens et Services Divers.....	26
4. La Taxe sur la Valeur Ajoutée	29
4.1. La notion de valeur ajoutée	29
4.2. Le mécanisme de perception de la TVA	29
4.3. Les assujettis à la TVA.....	30
4.4. Les droits et obligations de l'assujetti.....	30
4.5. Les opérations soumises à la TVA.....	31
4.6. Les taux TVA.....	32
4.7. Les documents relatifs à la TVA.....	32
4.7.1. Les documents qui précèdent la facture.....	32
4.7.2. La facture.....	42
4.7.3. La déclaration TVA	46
4.8. La comptabilisation de la TVA.....	48
4.8.1. Le plan comptable de la TVA	48
4.8.2. La comptabilité de la TVA.....	48
4.9. Les cas particuliers de TVA.....	54

4.9.1. La TVA partiellement déductible.....	54
4.9.2. La TVA non déductible	54
4.9.3. La TVA cocontractant	56
4.9.4. La TVA sur importations et exportations	57
5. Les réductions sur factures, la note de débit et la note de crédit.....	61
5.1. Les réductions sur factures	61
5.1.1. Les remises, les ristournes et les rabais. (R.R.R.)	61
5.1.2. L'escompte	62
5.2. La note de débit et la note de crédit.....	65
5.2.1. La note de débit.....	65
5.2.2. La note de crédit.....	69
6. Les paiements et les transferts de fonds	79
6.1. Les paiements	79
6.1.1. Le paiement sans intermédiaire	79
6.1.2. Le paiement par l'intermédiaire de la Banque de la Poste	81
6.1.3. Le paiement par l'intermédiaire d'une banque	82
6.2. Les transferts de fonds.....	90
6.2.1. La comptabilisation des transferts de fonds	90
7. Exercices	93
7.1. Le bilan.....	93
7.2. Les écritures de constitution d'une société et la comptabilisation des modifications des postes du bilan.....	96
7.3. La comptabilisation des charges, des produits et le calcul du résultat.....	107
7.4. La comptabilisation de la TVA.....	113
7.5. La comptabilité des compléments de la facture	136
7.6. Exercice récapitulatif	143
8. Solutionnaire (version complète).....	155
8.1. Le bilan.....	155
8.2. Les écritures de constitution d'une société et la comptabilisation des modifications des postes du bilan.....	155
8.3. La comptabilisation des charges, des produits et le calcul du résultat.....	155
8.4. La comptabilisation de la TVA.....	155
8.5. La comptabilité des compléments de la facture	155
8.6. Exercice récapitulatif	155
9. Annexes	157
Annexe 1. Le tableau des résultats	157
Annexe 2.1. Le bilan et le compte de résultats B.N.B. (Schéma complet).....	158
Annexe 2.2. Le bilan et le compte de résultats B.N.B. (Schéma abrégé)	163
Annexe 3. La déclaration TVA manuelle ou électronique	167
Annexe 4. La liste annuelle des clients assujettis à la TVA	169
Annexe 5. Le relevé trimestriel à la TVA des livraisons intracommunautaires.....	170
Annexe 6. Le P.C.M.N. : plan comptable minimum normalisé	171

1. Les mécanismes de base de la comptabilité

1.1. La comptabilité

La loi du 1^{er} juillet 1975 oblige toute entreprise à tenir une comptabilité adaptée à ses besoins.

La comptabilité est une technique permettant de produire, de façon chiffrée, la situation matérielle et financière d'une entreprise (individuelle ou sociétaire) et d'en suivre l'évolution.

Le rôle de la comptabilité consiste à enregistrer, dans les comptes, les conséquences des opérations (achats, ventes, paiements), de façon à permettre :

- a. d'établir périodiquement la situation patrimoniale de l'entreprise, c'est-à-dire les composantes de son patrimoine (avoirs et dettes), à un moment donné, sous forme de **bilan**. Un bilan est toujours daté.
- b. d'établir périodiquement le **résultat** de l'activité de l'entreprise : l'entreprise réalise-t-elle une perte ou un bénéfice ? Pourquoi et comment.

En outre, la comptabilité poursuit d'autres objectifs :

- a. d'ordre juridique :
 - respecter les prescriptions légales en matière de livres comptables ;
 - disposer de moyens de preuve en cas de litige avec des tiers ;
 - déterminer le montant des bénéfices taxables à l'impôt ; le montant de la TVA à verser à l'État.
- b. d'ordre économique :
 - suivre l'évolution de l'entreprise ;
 - apprécier la gestion et permettre au chef d'entreprise de prendre les mesures adéquates, afin d'améliorer la rentabilité future.

1.2. Le travail du comptable

Dresser un inventaire du patrimoine et un bilan initial.

Inscrire chaque opération sans retard par ordre chronologique dans le livre-journal (soit journal unique soit journaux auxiliaires).

Classer les renseignements sur des fiches : les comptes.

Au 31/12, faire l'inventaire final, calculer le résultat et dresser le bilan final avec les annexes comptables. En cours d'année, établir des balances de vérification provisoires et en fin d'année, la balance définitive.

Remarques importantes

- Toute écriture comptable doit avoir pour base une pièce justificative ;
- Les pièces et les livres doivent être conservés pendant 10 ans (ou plus dans certains cas) ;
- Jusqu'en 2005, les livres devaient, notamment, être reliés et cotés, ainsi que préalablement visés et paraphés, par le greffe du tribunal du commerce. Un A.R. du 25 janvier 2005 (MB du 7 février) a supprimé cette obligation et autorise la tenue des livres sur des supports informatiques ou des supports écrits. L'obligation de garantir l'identification et la continuité des livres comptables est maintenue. Ce sont les guichets d'entreprise qui sont chargés du contrôle de cette obligation (formulaire à déposer au guichet avant la 1^{re} utilisation des livres comptables).

1.3. Le bilan

A côté des opérations fondamentales d'achat et de vente, l'entreprise effectue toute une série d'opérations connexes, accessoires ou subsidiaires, telles que payer les fournisseurs, encaisser le montant de ses ventes aux clients, etc.

Pour exercer son activité, pour procurer des services, l'entreprise doit, comme le ménage, disposer de moyens d'action ou « EMPLOIS » dont l'acquisition a nécessité l'apport de fonds ou « RESSOURCES » par une ou plusieurs personnes, ou d'autres entreprises.

C'est la « SITUATION PATRIMONIALE » de l'entreprise ou « BILAN » qui décrit ces ressources et emplois à un moment déterminé. C'est la photographie de la situation de l'entreprise à une date donnée, de ce qu'elle possède et ce que lui doivent les tiers, clients et débiteurs divers « ACTIF » et de ce qu'elle doit aux tiers, fournisseurs et créanciers divers « PASSIF ».

Le bénéfice (ou la perte) qui résulte de l'activité même de l'entreprise modifiera la structure du bilan.

Les conventions comptables imposent une disposition : la partie gauche représente les « **EMPLOIS ou ACTIF** » et la partie droite les « **RESSOURCES ou PASSIF** ».

ACTIF = Tout ce que l'entreprise possède	PASSIF = Tout ce que l'entreprise doit
tout ce que les tiers doivent à l'entreprise	- aux propriétaires - aux tiers

Règle fondamentale : ACTIF = PASSIF

ACTIF = Actifs immobilisés	PASSIF = Capitaux propres
+	+
Actifs circulants	Dettes

ACTIF = PASSIF

Actifs immobilisés = éléments de l'entreprise conservés, en général, pendant plusieurs années (terrain, bâtiment, matériel, mobilier).

Actifs circulants = éléments qui se renouvellent rapidement (stocks, créances sur les clients, argent en caisse et sur un compte, etc.).

Capitaux propres = éléments que l'entreprise doit aux propriétaires (de l'argent ou un bien mis à sa disposition par les actionnaires, les associés, pour toute la durée de l'entreprise et dont le remboursement ne se fera qu'à la liquidation).

Dettes = éléments que l'entreprise doit aux tiers (emprunts, découverts bancaires, dettes fournisseurs, ONSS, TVA).

Dans l'actif du bilan, les comptes sont classés par ordre de liquidité croissante et au passif, par ordre d'exigibilité croissante.

Vous trouverez le schéma légal du bilan en annexe 2.

Voici le bilan initial de l'entreprise HERVE SPRL lors de sa création. Capital souscrit de 25.000,00 € libérés en espèces.

ACTIF			PASSIF		
ACTIFS IMMOBILISES			CAPITAUX PROPRES		25.000,00
III Immobilisations corporelles			I Capital		25.000,00
A Terrains et constructions			A Capital souscrit	25.000,00	
B Installations, machines, outillage			B Capital non appelé (-)		
C Mobilier et matériel roulant			V Bénéfice reporté		
ACTIFS CIRCULANTS		25.000,00	DETTES		
VI Stocks et commandes en cours			VIII Dettes à + un an		
A Stocks			A Dettes financières		
VII Créances à un an au +			4. Établissements de crédit		
A Créances commerciales			B Dettes commerciales		
B Autres créances			1. Fournisseurs		
IX Valeurs disponibles	25.000,00	25.000,00	IX Dettes à un an au +		
			B Dettes financières		
			1. Établissements de crédit		
			C Dettes commerciales		
			1. Fournisseurs		
TOTAUX	25.000,00	25.000,00	TOTAUX	25.000,00	25.000,00

Le capital souscrit représente l'apport des propriétaires ou des associés, c'est-à-dire ce que l'entreprise doit à son ou ses propriétaires. La valeur du capital souscrit est donnée par l'acte constitutif d'une société. Cette valeur peut être calculée par simple soustraction : Capital souscrit = total de l'actif – total des dettes envers les tiers.

Exemple :

A et B constituent une société en apportant :

- un immeuble :	25.000,00 €
- du matériel :	8.000,00 €
- des liquidités en caisse :	20.000,00 €
- des dettes envers un établissement de crédit (+ 1 an) :	13.000,00 €

ACTIF			PASSIF		
ACTIFS IMMOBILISES		33.000,00	CAPITAUX PROPRES		40.000,00
III Immobilisations corporelles		33.000,00	I Capital		40.000,00
A Terrains et constructions	25.000,00		A Capital souscrit	40.000,00	
B Installations, machines, outillage	8.000,00		B Capital non appelé (-)		
C Mobilier et matériel roulant			V Bénéfice reporté		
ACTIFS CIRCULANTS		20.000,00	DETTES		13.000,00
VI Stocks et commandes en cours			VIII Dettes à + un an		
A Stocks			A Dettes financières		
VII Créances à un an au +			4. Établissements de crédit		
A Créances commerciales			B Dettes commerciales		
B Autres créances			1. Fournisseurs		
IX Valeurs disponibles	20.000,00	20.000,00	IX Dettes à un an au +		13.000,00
			B Dettes financières		
			1. Établissements de crédit	13.000,00	
			C Dettes commerciales		
			1. Fournisseurs		
TOTAUX	53.000,00	53.000,00	TOTAUX	53.000,00	53.000,00

Capital souscrit = total actif – dettes

Dans notre cas, la valeur du capital souscrit est de : 53.000,00 - 13.000,00 = 40.000,00 €

Une approche simpliste consiste à établir un nouveau bilan après chaque opération au départ de la situation antérieure. Si l'entreprise achète un matériel payé par caisse, les postes « Matériel » et « Caisse » vont changer et il faut donc établir un nouveau bilan. Il est donc possible de connaître la nouvelle situation de l'entreprise après chaque opération mais ce travail impose de nombreuses inscriptions ; on évite ces inconvénients en ouvrant un « **COMPTE** » pour chaque poste du bilan et en y enregistrant directement les modifications intervenues.

Le regroupement de tous les comptes permet de reconstituer le bilan.

1.4. Le compte

Le compte est la représentation d'une fiche tenue dans une comptabilité réelle. L'ensemble des fiches forme le « **Grand livre des Comptes** ». Un compte est une portion du bilan qui permet de suivre chronologiquement les mouvements d'un poste déterminé du bilan par suite des opérations effectuées pendant la période séparant deux bilans : le bilan initial et le bilan final.

Exemple :

Fiche : Matériel			
Date	Libellé	Débit	Crédit

Par facilité pédagogique, nous représenterons le compte par une potence.

Débit	Compte Matériel	Crédit

Par convention, le volet de gauche d'un compte est appelé **Débit** et le volet de droite est appelé **Crédit**.

En effectuant la différence entre le total des montants portés au débit et le total des montants portés au crédit, on obtient le **Solde** d'un compte.

Le solde est dit « débiteur » si le total des montants inscrits au débit est supérieur au total des montants inscrits au crédit.

Le solde est dit « créditeur » dans l'hypothèse contraire.

Les comptes seront ventilés en « **comptes généraux** », en « **comptes clients** » et en « **comptes fournisseurs** ». Il va de soi que chaque client ou fournisseur sera représenté par un compte individualisé pour permettre le suivi des paiements aux échéances correspondantes. Ces comptes individualisés seront utilisés dans l'exercice récapitulatif (7.6. – 8.6).

Règle des signes

Lorsqu'un compte d'actif augmente, il est débité.

Lorsqu'un compte d'actif diminue, il est crédité.

D	Compte d'actif	C
	+	-

Lorsqu'un compte de passif augmente, il est crédité.

Lorsqu'un compte de passif diminue, il est débité.

D	Compte Passif	C
	-	+

Exemples

1. Notre entreprise achète des étagères pour le magasin auprès de la société BURO pour 2.500,00 €, facture n°10 payable dans 8 jours. La société BURO est notre fournisseur ; nous lui devons 2.500,00 €, c'est donc une augmentation de dette et donc une augmentation du compte de passif : le compte « Fournisseur » est crédité. Nous avons 2.500,00 € de mobilier en plus, donc une augmentation du compte d'actif : le compte « Mobilier » est débité.

ACTIF	PASSIF												
<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="border-right: 1px solid black; padding: 5px;">D+</td> <td style="padding: 5px; text-align: center;">Mobilier</td> <td style="padding: 5px;">C-</td> </tr> <tr> <td style="border-right: 1px solid black; padding: 5px;">(1) 2.500,00</td> <td style="border-right: 1px solid black; height: 20px;"></td> <td style="padding: 5px;"></td> </tr> </table>	D+	Mobilier	C-	(1) 2.500,00			<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="border-right: 1px solid black; padding: 5px;">D-</td> <td style="padding: 5px; text-align: center;">Fournisseur</td> <td style="padding: 5px;">C+</td> </tr> <tr> <td style="border-right: 1px solid black; padding: 5px;"></td> <td style="border-right: 1px solid black; padding: 5px; text-align: right;">2.500,00 (1)</td> <td style="padding: 5px;"></td> </tr> </table>	D-	Fournisseur	C+		2.500,00 (1)	
D+	Mobilier	C-											
(1) 2.500,00													
D-	Fournisseur	C+											
	2.500,00 (1)												

▲-----▲

La pièce justificative est la facture.

2. Notre entreprise emprunte auprès d'un établissement de crédit la somme de 15.000,00 €. Cette somme est remboursable dans 2 ans. La somme ainsi obtenue est déposée sur le compte « Banque compte courant » :

- le compte « Banque compte courant », compte d'actif augmente, donc le compte « Banque compte courant » est débité.

- notre entreprise a une dette en + envers un établissement de crédit, le compte de passif « Établissement de crédit » augmente et est donc crédité.

ACTIF			PASSIF		
D+	Banque CC	C-	D-	Établissement de crédit	C+
(2) 15.000,00					15.000,00 (2)

▲-----▲

La pièce justificative est l'extrait de compte banque.

3. Le comptable transfère 1.000,00 € de notre compte « Banque compte courant » sur notre compte « Banque de la Poste compte courant », et prélève en espèces 500,00 € qui sont déposés en caisse :

- le compte « Banque compte courant », compte d'actif diminue. Donc le compte « Banque compte courant » est crédité.
- les comptes « Banque de la Poste » et « Caisse », comptes d'actif augmentent. Donc les comptes « Banque de la Poste » et « Caisse » sont débités.

ACTIF			ACTIF		
D+	Banque CC	C-	D+	Banque de la poste	C-
(0) 15.000,00		1.000,00 (3)	(3) 1.000,00		
		▲-----▲			
		500,00 (3')	D+	Caisse	C-
		▲-----▲	(3') 500,00		

Remarque : pour tout mouvement sur les comptes, il doit y avoir une pièce justificative. Il y en a trois : l'extrait de compte banque, l'extrait de banque de la poste et la pièce de caisse. Pour permettre l'enregistrement de chacune des pièces et éviter les doubles enregistrements, nous utiliserons donc le compte intermédiaire « **Virements Internes** ». Sur base de la pièce de caisse, nous débiterons le compte « Caisse » ; par le crédit du compte « Virements Internes » et lors de la réception de l'extrait de compte, nous créditerons le compte « Banque » par le débit du compte « Virements Internes ». Il en ira de même pour les deux extraits lors du transfert du compte « Banque CC » au compte « Banque de la poste ».

Cette matière sera développée dans le chapitre « Les paiements ».

1.5. Le livre-journal

La loi comptable oblige l'entreprise à tenir un livre-journal, c'est-à-dire un document dans lequel toutes les opérations de l'entreprise sont enregistrées par ordre de date, sans retard et sous forme d'articles.

Exemples pour les 3 opérations précédentes :

Dates	Libellés	N° op.	N°	Comptes débités	N°	Comptes crédités	Sommes débit	Sommes crédit
	Facture BURO	(1)		Mobilier		Fournisseur	2.500,00	2.500,00
	Emprunt	(2)		Banque CC		Établissement de crédit	15.000,00	15.000,00
	Transfert	(3)		Caisse		Banque CC	1.000,00	1.500,00
				Banque de la Poste			500,00	
Totaux							19.000,00	19.000,00

1.6. Le plan comptable

Pour éviter une anarchie comptable, le législateur a prévu une codification des comptes et une présentation du bilan.

P.C.M.N. (Plan comptable minimum normalisé) : 7 classes avec les comptes de titres et les comptes de mouvements :

Classe 1. Fonds propres, provisions et impôts différés, dettes à plus d'un an.

Classe 2. Frais d'établissement, actifs immobilisés et créances à plus d'un an.

Classe 3. Stocks et commandes en cours d'exécution.

Classe 4. Créances et dettes à un an au plus.

Classe 5. Placements de trésorerie et valeurs disponibles.

Classe 6. Comptes de charges.

Classe 7. Comptes de produits.

Le plan comptable est basé sur la classification décimale.

Exemple : le compte 241

- le 1^{er} chiffre représente la classe : classe « 2 Actifs immobilisés »
- les 2 premiers chiffres représentent le compte de titre : compte de titre « 24 Mobilier et matériel roulant »
- les 3 premiers chiffres et plus représentent les comptes de mouvement : compte « 241 Matériel roulant », « 241000 Véhicule A », « 241010 Véhicule B », etc.

Seuls les comptes de mouvement sont utilisés dans les écritures comptables.

Vous trouverez en annexe 6 un modèle complet de P.C.M.N.

1.7. La balance

La balance de vérification sert à vérifier l'équilibre entre les comptes débités et les comptes crédités et la balance par soldes sert à vérifier l'équilibre entre les soldes débiteurs et les soldes créditeurs. Les

totaux de la balance de vérification sont toujours égaux aux totaux du livre-journal et les totaux de la balance par soldes sont toujours égaux aux totaux du bilan final.

BALANCE DE VERIFICATION					
N° compte	Libellé	Débit	Crédit	Solde débiteur	Solde créditeur
	Établissement crédit		15.000,00		15.000,00
	Mobilier	2.500,00		2.500,00	
	Fournisseur		2.500,00		2.500,00
	Banque CC	15.000,00	1.500,00	13.500,00	
	Banque poste	1.000,00		1.000,00	
	Caisse	500,00		500,00	
	Totaux	19.000,00	19.000,00	17.500,00	17.500,00

2. La constitution d'une société

2.1. La libération totale du capital souscrit

2.1.1. Les apports en numéraire

Création d'une entreprise au capital de 12.500,00 € représenté par 125 parts de 100,00 € chacune. Toutes les parts sont souscrites et libérées par versement de 12.500,00 € au compte courant banque de la nouvelle société.

Dates	Libellés	N° op.	N°	Comptes débités	N°	Comptes crédités	Sommes débit	Sommes crédit
	Apport initial	(1)	550	Banque cc	100	Capital souscrit	12.500,00	12.500,00
Totaux							12.500,00	12.500,00

ACTIF			PASSIF		
D+	550 Banque cc	C-	D-	100 Capital souscrit	C+
(1) 12.500,00				12.500,00 (1)	

ACTIF			PASSIF		
ACTIFS IMMOBILISES			CAPITAUX PROPRES		12.500,00
III Immobilisations corporelles			I Capital		
A Terrains et constructions			A Capital souscrit	12.500,00	
B Installations, machines, outillage			B Capital non appelé (-)		
C Mobilier et matériel roulant			V Bénéfice reporté		
ACTIFS CIRCULANTS		12.500,00	DETTES		
VI Stocks et commandes en cours			VIII Dettes à + un an		
A Stocks			A Dettes financières		
VII Créances à un an au +			4. Établissements de crédit		
A Créances commerciales			B Dettes commerciales		
B Autres créances			1. Fournisseurs		
IX Valeurs disponibles	12.500,00		IX Dettes à un an au +		
			B Dettes financières		
			1. Établissements de crédit		
			C Dettes commerciales		
			1. Fournisseurs		
TOTAUX	12.500,00	12.500,00	TOTAUX	12.500,00	12.500,00

En fin d'exercice, les comptes « Banque – compte courant », « Caisse », « Banque de la Poste » se regroupent à l'actif du bilan dans la rubrique - **IX Valeurs disponibles** -.

2.1.2. Les apports en nature

Création d'une entreprise au capital de 50.000,00 € représenté par 500 parts de 100,00 € chacune.

Libération du capital - immeuble : 25.000,00 €
 - marchandises : 5.000,00 €
 - espèces en caisse : 10.000,00 €

Dates	Libellés	N° op.	N°	Comptes débités	N°	Comptes crédités	Sommes débit	Sommes crédit
	Apport initial	(1)	221	Constructions	100	Capital souscrit	25.000,00	50.000,00
			340	Marchandises			15.000,00	
			570	Caisse espèces			10.000,00	
Totaux							50.000,00	50.000,00

ACTIF		
D+	221 Constructions	C-
(1) 25.000,00		
D+	340 Marchandises	C-
(1) 15.000,00		
D+	570 Caisse	C-
(1) 10.000,00		

PASSIF		
D-	100 Capital souscrit	C+
		50.000,00 (1)

2.1.3. Les apports en nature avec dettes

Création d'une entreprise au capital de 30.000,00 € représenté par 300 parts de 100,00 € chacune.

Libération du capital : - immeuble : 25.000,00 €
 - marchandises : 15.000,00 €
 - caisse : 10.000,00 €
 - dette à plus d'un an (Établissement de crédit) : 20.000,00 €

Dates	Libellés	N° op.	N°	Comptes débités	N°	Comptes crédités	Sommes débit	Sommes crédit
	Apport initial	(1)	221	Constructions	100	Capital souscrit	25.000,00	30.000,00
			340	Marchandises	173	Dettes à + 1 an	15.000,00	20.000,00
			570	Caisse espèces			10.000,00	
Totaux							50.000,00	50.000,00

ACTIF			PASSIF		
D+	221 Constructions	C-	D-	100 Capital souscrit	C+
(1)	25.000,00			30.000,00	(1)
D+	340 Marchandises	C-	D-	173 Dettes à + 1 an	C+
(1)	15.000,00			20.000,00	(1)
D+	570 Caisse	C-			
(1)	10.000,00				

ACTIF			PASSIF		
ACTIFS IMMOBILISES		25.000,00	CAPITAUX PROPRES		30.000,00
III Immobilisations corporelles			I Capital		
A Terrains et constructions	25.000,00		A Capital souscrit	30.000,00	
B Installations, machines, outillage			B Capital non appelé (-)		
C Mobilier et matériel roulant			V Bénéfice reporté		
ACTIFS CIRCULANTS		25.000,00	DETTES		20.000,00
VI Stocks et commandes en cours			VIII Dettes à + un an		
A Stocks	15.000,00		A Dettes financières		
VII Créances à un an au +			4. Établissements de crédit	20.000,00	
A Créances commerciales			B Dettes commerciales		
B Autres créances			1. Fournisseurs		
IX Valeurs disponibles			IX Dettes à un an au +		
	10.000,00		B Dettes financières		
			1. Établissements de crédit		
			C Dettes commerciales		
			1. Fournisseurs		
TOTAUX	50.000,00	50.000,00	TOTAUX	50.000,00	50.000,00

Vocabulaire

Société : « contrat par lequel plusieurs personnes conviennent de mettre quelque chose en commun en vue de partager les bénéfices qui pourraient en résulter (...) » (Petit Larousse illustré).

Souscrire un capital : s'engager à apporter le capital d'une société en numéraire ou en nature.

Libérer un capital : verser les fonds sur un compte au nom de la société.

Appel de fonds : les détenteurs de parts ou actions sont sollicités pour effectuer le versement d'une partie ou de la totalité du capital souscrit restant à libérer c'est-à-dire le capital non appelé.

Action : part dans le capital d'une société.

S.A. : société anonyme dont le capital minimum souscrit est de 61.550,00 € obligatoirement libéré à raison de 61.550,00 € ; au-delà, le capital doit être libéré à raison de 1/4 des parts.

S.P.R.L. : société privée à responsabilité limitée dont le capital social doit être intégralement souscrit au moment de la constitution de la société et ce pour un montant de 18 550 €. Chaque action à laquelle il a été souscrit par un versement en numéraire doit être libérée d'un 1/5 au moins. Les actions représentatives d'apport en nature doivent être entièrement souscrites au moment de la constitution. Sur l'ensemble du capital, un montant minimum de 6 200,00 € doit être libéré sur le compte de la S.P.R.L.